

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26083

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

FÉRIA DE CARCASSONNE 2026 - CONTRAT AVEC LES PRODUCTIONS

Considérant l'organisation d'une manifestation dénommée « La Féria » qui se déroulera du 27 au 30 août 2026, la Ville propose des animations musicales déambulatoires, des spectacles nocturnes gratuits en centre-ville et des concerts sur le Square André Chénier.

J'ai décidé de conclure des contrats avec les sociétés de productions et associations suivantes :

- Association Almas Flamencas
- Jean Pucho (Sunny Side Anim)
- L Production
- Association La Murietta
- Association Gnac and Co
- Sarl Génération A
- Association Cat'Art
- Association les Sévillans
- Association Orchestre à Cordes Yves Capeille
- Matrisse Productions
- Association Papito Collective
- Gérard Drouot Productions
- Easy Booking Production
- Association Anda Jaleo
- Sas L'Artboristerie
- Easy Booking
- Nat Music Nathan Uebelhart

Pour un montant total de 142 475,73 € HT. Les crédits sont inscrits dans le budget annexe du Pôle Culturel sur la ligne 011 6232 33 106.

Carcassonne, le 21 juillet 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260721-33092-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2026
Publication : 28/07/2026

